



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022 COMMUNE DE LANSARGUES

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes réalisées du compte administratif, afin de permettre à la population de la commune de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires et d'en saisir les enjeux. Cette note, qui répond à une obligation pour la commune, est consultable sur son site internet (<https://www.lansargues.fr>).

I. CONTEXTE GENERAL

Le compte administratif 2022 du budget principal retrace les réalisations effectivement menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ce compte administratif tenu par l'ordonnateur (le Maire) est en parfaite concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui permet d'alimenter la section d'investissement. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir à minima le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissement.

L'année budgétaire 2022 a été rythmée par différentes étapes :

- Le 15/04/2022 vote du Budget Principal 2022 ;
- Le 20/06/2022 vote de la Décision Modificative N°1 et mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;
- Le 26/09/2022 vote de la Décision Modificative N°2 ;
- Le 05/11/2022 vote de la Décision Modificative N°3.

II. ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif voté en séance publique du conseil municipal le 27 mars 2023 fait ressortir :

- Une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement (chapitre 011) et des recettes de fonctionnement exceptionnelles (vente de l'ancien cinéma et encaissement d'un premier acompte sur boni de l'opération de la ZAC des Conques) permettant de dégager un résultat d'exécution 2022

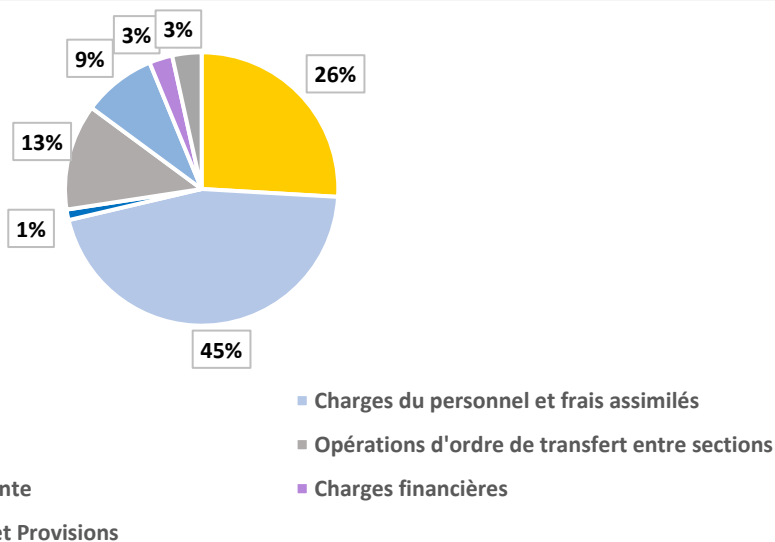
de 775 475,85 € ; et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat (- 0,3% par rapport à 2021. Perte cumulée depuis 2014 : 265 895 €) ;

- Une absence de hausse des taux de la fiscalité communale ;
- Une politique volontariste en matière d'investissement, planifiée dans le temps (PPI mis en place en 2020), axée en 2022 principalement sur la réalisation d'études préalables aux travaux de requalification d'espaces publics (secteur autour de l'église Saint Martin) ; la réalisation de travaux d'économie d'énergie (changement de menuiseries extérieures et réfection de la toiture de l'école élémentaire) ; et la réalisation de travaux de préservation du patrimoine communal (réfection du clocher et du campanile et mise en place d'abat sons et de grilles anti-pigeons au clocher de l'église).

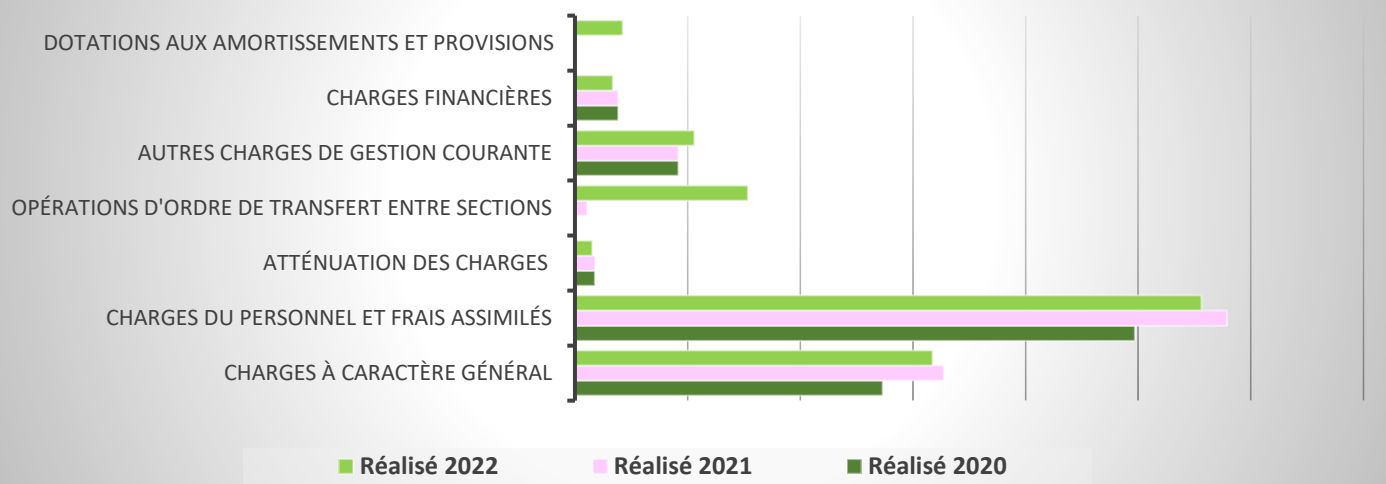
1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à **2 448 565,32 €**, regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats et fournitures diverses, les prestations de services, les subventions versées aux différentes associations communales et les intérêts des emprunts en cours.

Chapitres	Libellés	Réalisé 2021 (CA)	Prévisions 2022* (BP+DM)	Réalisé 2022 (CA)
11	Charges à caractère général	554 934,67	658 222,00	634 724,68
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 039 439,09	1 178 269,00	1 112 127,86
14	Atténuation de produits	33 086,00	36 000,00	30 507,00
023	Virement à la section d'investissement		657 732,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 522,75	24 804,00	306 761,00
65	Autres charges de gestion courante	171 838,95	233 016,00	212 195,09
66	Charges financières	69 694,23	67 800,00	67 369,69
68	Dotations aux amortissements et provisions		84 880,00	84 880,00
		1 890 515,69	2 940 723,00	2 448 565,32



Dépenses de Fonctionnement

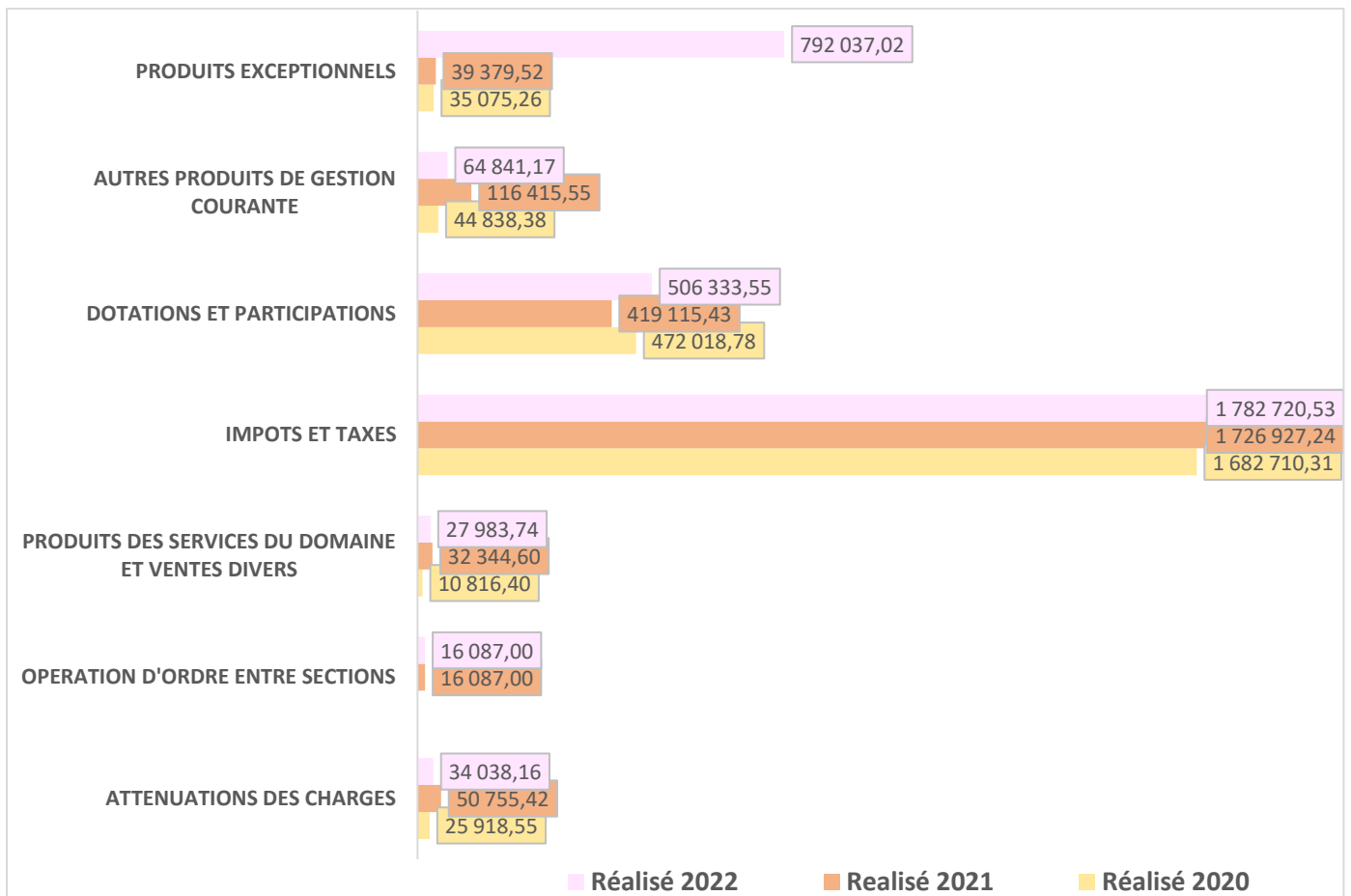
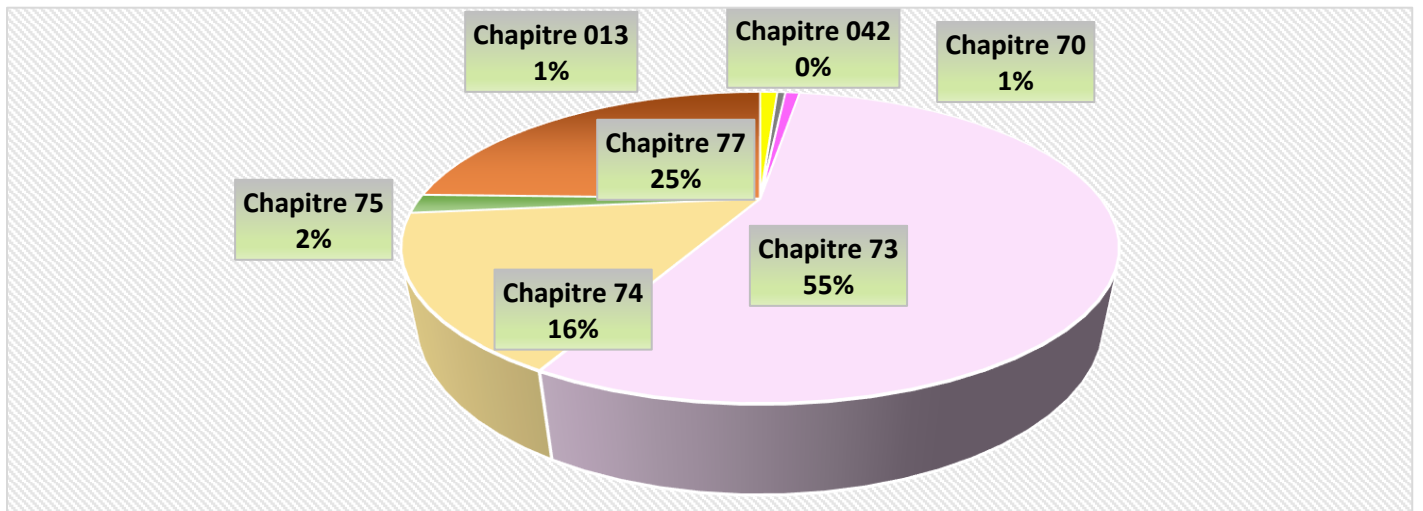


Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à **3 224 041,17 €**, regroupent tous les encaissements des différentes prestations mises à disposition aux habitants de la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses aides.

Les trois principales ressources pour la commune proviennent de :

- Des impôts et taxes :
 - Impôts directs locaux : 1 458 802 €
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité : 88 321 €
 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 151 947 €
- Des dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP) : 407 188 € (contre 408 752 € en 2021)
- L'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or : 57 012 €
- De produits exceptionnels : la vente de l'ancien cinéma (290 000 €), l'encaissement d'un premier acompte sur boni de l'opération de la ZAC des Conques (400 000 €)

Chapitres	Libellés	Réalisé 2021 (CA)	Prévisions 2022 (BP+DM)	Réalisé 2022 (CA)
002	Résultat de fonctionnement reporté		100 000,00	
13	Atténuation de charges	50 755,42	28 779,00	34 038,16
42	Opérations d'ordre entre sections	16 087,00	24 130,00	16 087,00
70	Produits de service du domaine et ventes diverses	32 344,60	30 359,00	27 983,74
73	Impôts et taxes	1 726 927,24	1 779 437,00	1 782 720,53
74	Dotations, subventions et participations	419 115,43	418 616,00	506 333,55
75	Autres produits de gestion courante	116 415,55	73 952,00	64 841,17
76	Produits financiers	0,00	10,00	0,00
77	Produits exceptionnels	39 379,52	485 440,00	792 037,02
		2 283 279,95	2 940 723,00	3 224 041,17



Le résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	3 224 041,17 €
Dépenses de fonctionnement :	2 448 565,32 €
Solde d'exécution 2022 :	775 475,85 €
Excédent reporté de 2021 :	100 000,00 €
Résultat de clôture 2022 :	875 475,85 €

2. La section d'investissement

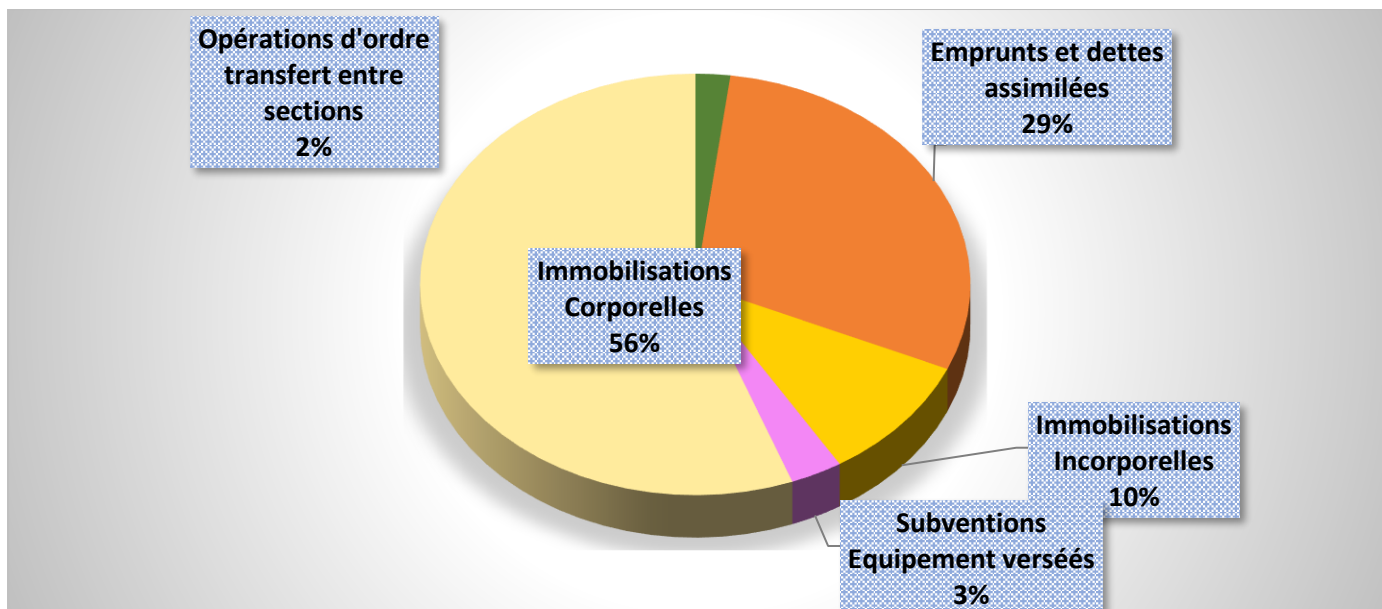
Les dépenses d'investissement s'élèvent à **793 564,97 €**.

Les principaux investissements 2022 réalisés concernent :

Réfection complète de la toiture de l'école élémentaire (partie ancienne)	82 895,65 €
Réfection Chemin de Cascabel	67 559,16 €
Démolition de la maison Lahondès, mitoyenne de l'Eglise	67 455,91 €
Maitrise d'œuvre, topographie, reprise réseaux secs, préalables à l'opération d'aménagement autour de l'église	48 904,48 €
Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire	29 792,30 €
Aménagement du parvis et du parking de l'école Maternelle (RAR 2022)	29 426,03 €
Réfection complète du clocher et du campanile	24 406,80 €
Création de sanitaires au boulodrome	20 013,00 €
Mise en place d'abat sons et de grilles anti-pigeons au clocher de l'église	8 955,00 €
Réalisation d'un nouveau portail au cimetière	7 893,00 €
Réfection partielle du mur du cimetière	7 791,00 €

D'autres dépenses d'investissement correspondant à des travaux qui ont été engagés sur l'exercice 2022 et qui n'ont pu être réalisés et réglés totalement sur cet exercice, seront reportées sur l'exercice 2023 dans les restes à réaliser.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2022 (BP+DM)	Réalisé 2022 (CA)	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution section investissement report	342 526,15		
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	24 130,00	16 087,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	234 730,00	234 034,20	0,00
20	Immobilisations incorporelles	174 961,32	76 499,78	55 965,82
204	Subventions d'équipement versées	24 130,00	24 130,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 131 123,53	442 813,99	198 005,27
		1 931 601,00	793 564,97	253 971,53



Les recettes d'investissement qui s'élèvent à **1 069 955,31 €**, proviennent principalement du reversement de l'excédent du Compte Administratif 2021, des taxes d'aménagement, du remboursement de TVA, des subventions versées principalement par le Département, l'Etat et la région.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2022 (BP+DM)	Réalisé 2022 (CA)	Restes à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	657 732,00		
024	Produits de cessions d'immobilisations	290 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 804,00	306 761,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	658 856,25	676 716,57	0,00
13	Subventions d'investissement	300 208,75	85 026,94	214 316,89
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 450,80	0,00
		1 931 601,00	1 302 882,22	214 316,89

Le résultat d'investissement :

Recettes d'investissement	1 069 655,31 €
Dépenses d'investissement :	793 564,97 €
Solde d'exécution 2022 :	276 390,34 €
Résultat d'investissement reporté 2021 :	- 342 526,15 €
Résultat de clôture 2022 :	- 66 135,81 €

3. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Résultat de clôture – Fonctionnement :	875 475,85 €
Résultat de clôture – Investissement :	- 66 135,81 €
Résultat global de clôture d'exercice 2022 :	809 340,04 €

III. AFFECTATION DU RESULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice tenant compte du résultat de fonctionnement de n-2.

Après avoir constaté le résultat affectable et le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil municipal a décidé en séance du 27 mars 2023 a décidé d'affecter le résultat 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

c/002 – Résultat de fonctionnement reporté : 350 000 €

Section d'investissement

c/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 525 475,85 €

IV. RATIOS

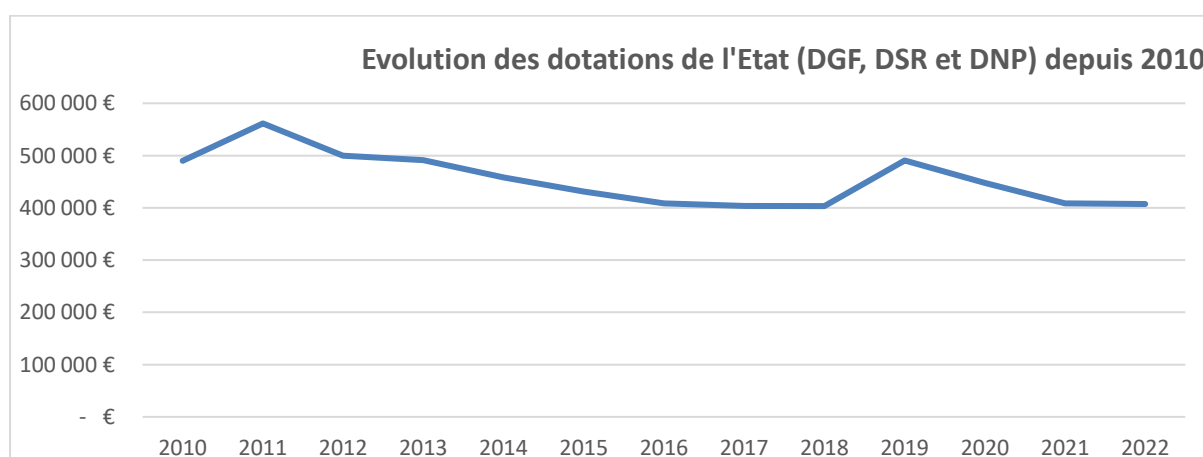
La population totale de la Commune en 2022 est de 3 142 habitants (source INSEE/DGFP)

1. Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) / population

Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes réelles de l'exercice 2022 et représentent 769€ / habitant (1021 € / habitant avec les recettes exceptionnelles).

2. Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations, qui sont la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités, correspondent aux recettes enregistrées dans l'article 741 (DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) et représentent pour 2022 un montant de 407.188 € soit 129,59 € / habitant (129,80 € / habitant en 2021).



3. Produits des impositions locales / population

Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties représentent un montant de 461,13 €/habitant.

4. Dépenses réelles de fonctionnement / population

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement de la commune et représentent : 681,66 € / habitant.

5. Dépenses de personnel et frais assimilés / dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel correspondent aux dépenses liées et globalisées du chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés » ; représentent 51,92 % des dépenses réelles de fonctionnement et 353,95 € / habitant.

6. Dépenses d'équipement brut / population

Ces dépenses d'équipement brut comprennent des dépenses d'immobilisations incorporelles, corporelles, des travaux en cours (RAR) et représentent : 246,11 € / habitant.

7. La capacité d'autofinancement brute (CAF)

Cette capacité d'autofinancement appelé également épargne brute, correspond au résultat entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et représente pour 2022 un montant de 775 475,85 € soit 246,80 € / habitant.

8. La capacité de désendettement

Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.

- Endettement (restant dû en capital) au 31/12/2022 : 2 573 751,03 € soit 819,14 €/habitant
- Ratio de désendettement : 3 ans et 4 mois.